

Monsieur **GUEDON** Gérard
40 rue du général exelmans
78140 Velizy Villacoublay
Trésorier APNM – A.F.A.R
E-mail: gerard.valois@gmail.com
Tél: 06.38.38.45.99

Vélizy-Villacoublay le 16/10/2019

Monsieur le Directeur d'Autisme France
1175 avenue de la République
06550 La Roquette sur -Siagne
Tel: 04 93 46 01 77 - Fax : 04 93 46 01 14

OBJET: - Propos discriminatoires relatifs à l'autisme tenus par des hauts -dirigeants de la Gendarmerie Nationale

REFERENCE: Rapports n°4654 du 23 octobre 2017 GEND/IGGN/BEA et rapport n° – IGGN – N° 4751 du 30 octobre 2017/GEND/IGGN/CAB

Monsieur le Directeur,

Je me permets de m'adresser à vous pour vous rapporter, avec gravité, des propos méprisants et insultants portant grief aux personnes souffrant d'«autisme» dont vous défendez la cause.

En effet, dans le cadre d'un dossier personnel, je me suis notamment déclaré victime de harcèlement moral hiérarchique au travail et de violences psychologiques sur subordonné auprès du Général d'armée Richard LIZUREY, Directeur Général de la Gendarmerie Nationale, agissant en ma qualité d'officier de police judiciaire en tant que militaire du grade d'adjudant-chef au sein cette institution.

Je précise que mon travail était relatif à des enquêtes sensibles touchant à l'aéronautique. A ces occasions, j'ai subi diverses pressions, menaces et violences psychologiques attestées par plusieurs médecins militaires et civils, mettant en cause mon commandant d'unité (Section de Recherches de la Gendarmerie de l'Air) pour tenter de m'empêcher de respecter fidèlement les instructions du doyen des juges d'instruction près le TGI de Paris, Madame Sabine KHERIS.

Chose rare et exceptionnel, ce magistrat m'a répondu par deux fois par écrit en faisant état des mensonges de mon officier supérieur du grade de colonel qui a osé lui attribuer des propos fallacieux la mettant directement en cause, attitude particulièrement odieuse et irrespectueuse pour un officier de gendarmerie.

C'est dans ces conditions, que j'ai été qualifié plusieurs fois par écrit «**d'autiste**» et «**d'autiste professionnel**» dans deux rapports d'enquête administrative, constituant des faux en écriture pour tenter de sauver la cause perdue de cette officier.

Les conséquences de ce harcèlement moral au travail et les violences psychologiques subis ont généré en moi, un état stress post traumatique (ESPT) attesté par divers médecins et experts dont le professeur **GRANGER Bernard**, éminent expert incontesté et reconnu nationalement dans ce domaine.

Extrait:

Je soussigné, professeur Bernard GRANGER, responsable de l'unité de Psychiatrie et d'Addictologie à l'hôpital Tarnier,

*Certifie suivre en consultation **monsieur Gérard GUEDON**. Ce patient souffre d'un état dépressif et d'un état de stress post traumatique apparus dans un contexte professionnel particulièrement éprouvant. Il n'a par ailleurs pas de trouble psychotique, autistique, et ne présente pas de danger particulier. Les difficultés psychologiques sont apparues après la survenue d'évènements professionnels qui ont profondément et durablement affecté monsieur Gérard Guedon.*

C'est ainsi qu'une enquête administrative diligentée par l'Inspection Générale de la Gendarmerie Nationale (IGGN), signée par le N° deux cette inspection, le **Général Didier QUENELLE** et validé par le Directeur Général de la Gendarmerie Nationale, partielle, parsemée de faits inexistant, mensongers, voire imaginaires alors même que j'étais hospitalisé en urgence pour crise suicidaire a été produite en justice à plusieurs reprises.

Ces deux rapports obtenus illégalement par la partie civile dont j'ai démontré officiellement devant les juridictions idoines, à l'appui de preuves irréfutables, le caractère mensonger, fallacieux et outranciers des arguments mis en exergue dans ces rapports, ont conduit le plaignant à se désister à deux reprises étant dans l'incapacité de produire le moindre argument pour remettre en cause mes moyens de droit. C'est ainsi qu'il a déjà été condamné une première fois de manière définitive le 6 février 2018 et est dans l'attente, d'une seconde condamnation dont l'issue ne fait aucun doute, ce dernier n'ayant même pas daigné venir à l'audience ainsi que son conseil.

Je me permets en conséquence de me rapprocher de votre association, car ces deux rapports portent délibérément atteinte et sans équivoque possible aux personnes atteintes **d'autisme**.

En effet, pour m'atteindre dans mon état de santé fragilisé me rendant personne vulnérable au sens de la loi, rien ne m'a été épargné, leurs auteurs allant même jusqu'à me qualifier **«d'autiste» et «d'autiste professionnel»** à plusieurs reprises en insistant gravement sur ce terme utiliser de manière péjorative à dessein.

Ces formulations particulièrement odieuses, discriminatoires à l'égard de toutes les personnes atteintes de cette pathologie, démontrent à quel point certains acteurs institutionnels de la Gendarmerie Nationale et jusqu'au plus haut niveau sont prêts à utiliser tous les moyens sans aucune vergogne pour porter un jugement humiliant envers une catégorie fragilisée qui mérite toute l'attention et les moyens nécessaires pour leur accompagnement et celui de leurs familles particulièrement impactées dans une société où elles sont livrées chaque jour, à un parcours du combattant pour obtenir des droits légitimes.

La communication institutionnelle fait la part belle aux bonnes œuvres et aux personnes fragilisées dont certaines familles de gendarmes sont touchés notamment par l'autisme.

Force est de constater hélas que l'affichage est une chose et que la réalité en est une autre même jusqu'au plus haut niveau de cette noble institution qui mérite autre chose.

Pour s'en convaincre, je soumetts à votre lecture experte, ci-dessous, des extraits de ces rapports qui apportent la preuve de cette discrimination honteuse et pitoyable envers la communauté des autistes et de leurs familles respectives.

Extraits brefs du rapport n°4654 du 23 octobre 2017 GEND/IGGN/BEA et rapport n° –
IGGN – N° 4751 du 30 octobre 2017/GEND/IGGN/CAB

avérées, lesquelles sont remontées au commandement. Au niveau relationnel, le major le qualifie d'un peu « autiste », terme qui sera repris par plusieurs militaires entendus. En effet, il lui arrive de se renfermer sur lui-même, ne pensant qu'à ses dossiers à tel point qu'il pouvait venir au travail sans voir, sans saluer les personnes présentes, ni même discuter avec elles, voire en allant se servir en café dans la salle commune en ignorant les personnes présentes, comportement peu apprécié en interne⁷. Par contre, à d'autres moments, il pouvait être jovial et ouvert. En

Dans un cadre général, pour le Col COLLORIG, le comportement « autiste » de l'Adc GUEDON agaçait beaucoup de monde à la SR. Tentant de créer une réelle cohésion à l'unité, il

administrative, son prédécesseur, le Col DELANNOY, à l'époque lieutenant-colonel, lui explique que ce gradé supérieur est un excellent enquêteur⁹ mais que, dans le cadre relationnel, c'est un « autiste ». Pendant ses huit premiers mois, son ressenti s'avère positif à l'égard de ce militaire,

convaincre que cette affaire ne mérite pas toutes les investigations proposées par le DE. Ce comportement lui confirme la véracité des dires de son prédécesseur quant au fait que l'Adc GUEDON est un « autiste professionnel ». En effet, concentré sur ses enquêtes, tout ce qui l'entourait n'existe plus, ne discutant qu'avec l'Adj JACQUET, ne tenant personne informé de son activité, demandant des repos la veille pour le lendemain contrairement à la note d'organisation

Enquêteur obnubilé par ses dossiers, capable du meilleur comme du pire, son assuétude au travail le fait apparaître comme un militaire parfois « autiste ». Pouvant totalement ignorer son environnement, son attitude nécessite une surveillance constante ainsi qu'une réelle bienveillance de la part de ses camarades de travail, au bureau comme en déplacement.

Je souhaite par cette humble correspondance, en tant que citoyen, au regard de la lutte difficile que vous menez au quotidien pour défendre les intérêts des personnes souffrant d'autisme en France et faire respecter leurs droits légitimes, à porter à votre connaissance ces propos violents, particulièrement choquants et indignes d'une institution comme la Gendarmerie Nationale dont la vocation première est de faire respecter le droit et d'assurer la sécurité de tous les citoyens et des plus faibles en particulier.

Animé d'un haut sens des valeurs d'éthique, de justice et du principe d'égalité des citoyens devant la loi consacré par l'article premier de notre Constitution, il était de mon devoir de vous informer de ces pratiques discriminatoires, odieuses et honteuses qui salissent cette institution et les valeurs cardinales de la République française en portant atteinte aux autistes de France.

La Gendarmerie Nationale se revendique: «**UNE FORCE HUMAINE**».

Dans les propos qui me sont attribués à dessein, je vous avoue ne pas comprendre la notion de «**Force**» et d'**Humanité**» mise en exergue dans ce slogan car je ressens seulement un profond dégoût à l'égard des auteurs de ces mots qui n'ont rien compris aux maux des personnes atteintes d'autisme et de leurs familles.

C'est particulièrement abjecte, d'autant plus que ces personnes aux éminentes fonctions ne disposent d'aucune compétence médicale pour poser sciemment un tel diagnostic si tel devait être le cas!

Dans cette éventualité, une personne souffrant d'autisme aurait mérité une prise en charge attentive, un accompagnement, des orientations spécifiques et non pas des violences psychologiques de nature à pousser la victime que je suis, au suicide comme bon nombre de mes camarades militaires et policiers qui en paient le prix fort chaque année.

Je reste à votre entière disposition le cas échéant pour les éventuelles suites que vous réserverez à mon courrier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur à l'assurance de mes salutations les plus respectueuses.

G.GUEDON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Guedon', written over a horizontal line.